MAIRIE DE MONTFAUCON D'ARGONNE
1 place Pershing 55270 Montfaucon d'Argonne
Tél : 03 29 85 11 55
Mail : mairie.montfaucon55@gmail.com
Site : https://www.montfaucondargonne.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2026

Séance du 29 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt-neuf du mois d'octobre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian MATHIEU.

Les membres présents sont: MATHIEU Christian, GAUTHIEZ Sandrine, LARNACK Gilles, BEAUFFILS Adrianna, RAVENEL Véronique, COLLIGNON Lydie, BONTEMPS Charly, NIVELET Frédéric, VIARD Steven.

Les membres absents excusés sont:GAMOT Lou qui donne pouvoir à COLLIGNON Lydie, JOB Arnaud.

Madame RAVENEL Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier Conseil municipal du 2 octobre 2026.

****

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au dernier Conseil municipal, concernant l'accueil de loisirs, la demande de recherche d'un directeur ou directrice de centre est faîte auprès de France Travail.

****

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un nid de frelons a été détruit dans le jardin d'une résidence secondaire. L'intervention sera facturée 50€ à la commune dans le cadre de la convention signée au début de l'année.

2026-45 : Destruction des nids de frelons (coût des propriétés privées)

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire, ainsi que l'article L. 2321-2 relatif aux dépenses obligatoires et recettes des communes ;
- **Vu** l'arrêté ministériel du 26 décembre 2012 classant le frelon asiatique (*Vespa velutina*) dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie ;
- **Considérant** la prolifération du frelon asiatique sur le territoire, créant un risque pour la sécurité publique et la biodiversité ;
- **Considérant** qu'afin de garantir des tarifs négociés et une intervention rapide, la commune souhaite mandater directement une entreprise spécialisée pour le compte des particuliers ;
- **Considérant** qu'il convient de définir la clé de répartition du coût de cette prestation entre la commune (au titre de l'intérêt général) et le demandeur privé (bénéficiaire direct de la prestation) ;
- **Considérant** le projet de convention tarifaire négocié avec le GDSA ;

Après exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

Article 1 : Approbation du dispositif de centralisation

D'approuver le principe d'une prise en charge technique et financière directe par la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers, suivie d'une refacturation à l'administré

MAIRIE DE MONTFAUCON D'ARGONNE
1 place Pershing 55270 Montfaucon d'Argonne
Tél : 03 29 85 11 55
Mail : mairie.montfaucon55@gmail.com
Site : https://www.montfaucondargonne.fr
demandeur.

Article 2 : Procédure opérationnelle

1. **Signalement et validation :** L'administré signale le nid en mairie. Un agent ou élu valide le caractère actif et l'espèce (frelon asiatique).
2. **Mandat :** La mairie passe commande de l'intervention directement auprès de l'entreprise conventionnée.
3. **Paiement initial :** L'entreprise adresse sa facture globale à la commune, qui la liquide et la règle intégralement au prestataire.

Article 3 : Clé de répartition et Refacturation à l'habitant

Le coût global de l'intervention facturé par l'entreprise sera facturé à la commune qui refacture à l'administré la somme équivalente TTC, soit 50€ selon la convention.

- **Émission du titre :** Suite à l'intervention, la commune émettra un **titre de recette** (titre de perception) à l'encontre de l'administré pour recouvrer la part lui incombant.

Article 4 : Inscriptions budgétaires

- Les dépenses (paiement de l'entreprise) seront mandatées sur les crédits ouverts au Budget Primitif, section de fonctionnement, compte **6288**.
- Les recettes (remboursement par le particulier) seront constatées au budget de fonctionnement, compte **7588**.

Article 6 : Autorisation de signature

D'autoriser M.le Maire à engager les dépenses correspondantes et à émettre les titres de recettes vis-à-vis des bénéficiaires.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

****

2026-46 : Annulation d'une location de salle

Monsieur le Maire informe les conseillers que monsieur Michel DE VREESE avait réservé la salle multiactivités pour le 24-25 octobre 2026. Cependant il souhaite annuler cette réservation car son frère est décédé. Compte-tenu des circonstances, monsieur le Maire demande au Conseil si l'annulation peut ne pas être facturée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil décide de ne pas facturer la location de la salle multiactivités à monsieur DEVREESE.
Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

****

2026-47 : Délégation d'ester en justice donnée au Maire

Le Maire expose au Conseil municipal qu'un préjudice a été subi par la commune de Montfaucon d'Argonne au sujet de la réfection du chemin forestier. En novembre 2025, madame le Maire avait contacté l'assurance de la commune pour déclarer le sinistre. En avril 2026, monsieur le Maire a repris le dossier. Un rendez-vous de conciliation a eu lieu avec l'ONF, Berthold et les assurances. Lors de l'intervention d'experts en assurance, il n'y a pas eu de conciliation pour absence des parties. Un contact est pris auprès de Maître TADIC, avocate de Nancy.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 / L. 2122-22 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

MAIRIE DE MONTFAUCON D'ARGONNE
1 place Pershing 55270 Montfaucon d'Argonne
Tél : 03 29 85 11 55
Mail : mairie.montfaucon55@gmail.com
Site : https://www.montfaucondargonne.fr

- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune de Montfaucon d'Argonne dans le litige concernant la réfection du chemin forestier devant le Tribunal administratif de Nancy.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte, mémoire ou contrat d'assistance (avocat) nécessaire à la défense des intérêts de la commune dans cette instance.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

****

Madame EQUILLE Natacha , technicienne de l'ONF, a retracé par téléphone aux conseillers le programme de marquage des coupes.

2026-48 : Coupes de l'ONF 2026-2027

Monsieur le Maire informe les conseillers, suite à l'intervention de la technicienne ONF, qu'il y a lieu de délibérer pour les coupes non réglées par dérogation à l'aménagement forestier en vigueur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par dérogation à l'aménagement forestier en vigueur, le Conseil municipal demande le martelage des parcelles 5a et 20u pour la raison suivante : avancement du programme de coupe pour lotir deux parcelles adjacentes. L'ONF intégrera cette décision dans sa programmation des martelages.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Concernant les affouages, il y a 21 inscrits . Madame EQUILLE se charge de préparer les lots. Cela a un coût de +-1800€ pour la commune.

****

2026-49 : Restauration de la chapelle des malades
Vote d'intention pour la restauration de la chapelle des malades :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la chapelle des malades, située sur la route départementale 19 au lieu-dit Fayel se dégrade. Il y a de très nombreuses fissures qui se voient sur le pourtour du bâtiment. Monsieur le Maire a demandé avis au CAUE . La chapelle étant sur un sol argileux, il conviendrait de limiter la teneur en eau du sol (retrait et gonflement de l'argile) et pour ce faire il faut supprimer des arbres et arbustes dont l'éloignement des murs serait inférieur à leur hauteur à l'âge adulte , rejeter les eaux pluviales à l'écart des maçonneries et mettre en place un sol étanche de 1,50 m de largeur sur toute la périphérie du bâtiment.

Monsieur le Maire a fait une proposition à monsieur MATTON, propriétaire des arbres voisins, de les supprimer. Il va consulter des entrepreneurs pour la pose de tirants , voir de bardages de la chapelle.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'il doit demander des devis concernant la restauration de la chapelle des malades. Il précise que ce vote d'intention n'engage pas financièrement la commune sur le coût global des travaux, lesquels feront l'objet d'une délibération ultérieure au vu des devis précis.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil vote pour le principe de la restauration de la chapelle des malades et autorise monsieur le Maire à contacter des entreprises pour en estimer le coût.
Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

****

2026-50 :Rénovation des vitraux du rez-de-chaussée de l'église
Vote d'intention pour la rénovation des vitraux du rez-de-chaussée de l'église :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'église Saint-Laurent de la commune abrite un ensemble de vitraux qui constitue un élément majeur du patrimoine historique de Montfaucon d'Argonne. Aujourd'hui, plusieurs verrières présentent des signes d'altération préoccupants nécessitant une intervention de sauvegarde. Afin de les préserver et d'assurer la mise hors d'air de l'édifice, il apparaît nécessaire d'engager une démarche globale de restauration. Dans un premier

MAIRIE DE MONTFAUCON D'ARGONNE
1 place Pershing 55270 Montfaucon d'Argonne
Tél : 03 29 85 11 55
Mail : mairie.montfaucon55@gmail.com
Site : https://www.montfaucondargonne.fr

temps, cette étape consiste à acter la volonté de la commune de sauvegarder ces vitraux et à lancer les phases préalables indispensables : diagnostic, programme d'intervention et notamment intervention sur les vitraux du rez-de-chaussée et recherche de financement.

Monsieur le Maire précise que ce vote d'intention n'engage pas financièrement la commune sur le coût global des futurs travaux, lesquels feront l'objet d'une délibération ultérieure au vu des études et devis détaillés.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des voix, le Conseil approuve le principe du lancement du projet de rénovation des vitraux du rez-de-chaussée de l'église Saint-Laurent et autorise monsieur le Maire à demander des devis.
Pour : 7 Abstention : 2 Contre : 1
****

2026-51 :Réfection des plâtres de l'église
Vote d'intention pour la réfection des plâtres de l'église :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les plâtres d'époque du mur du fond de l'église Saint-Laurent et de la montée vers l'orgue s'écroulent. Une intervention de réfection de ces plâtres est nécessaire. Dans un premier temps, cette étape consiste à acter la volonté de la commune de refaire les plâtres et à lancer les phases préalables indispensables : diagnostic, programme d'intervention et recherche de financement.

Monsieur le Maire précise que ce vote d'intention n'engage pas financièrement la commune sur le coût global des futurs travaux, lesquels feront l'objet d'une délibération ultérieure au vu des études et devis détaillés.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des voix, le Conseil approuve le principe du lancement du projet de réfection des plâtres de l'église Saint-Laurent et autorise monsieur le Maire à demander des devis.
Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 1
****

2026-52 :Convention avec la Fondation du patrimoine

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de faire appel à la Fondation du Patrimoine, suite aux délibérations prises sur la rénovation des vitraux du rez-de-chaussée et de la réfection des plâtres de l'église Saint-Laurent.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Maire à faire appel à la Fondation du Patrimoine.
Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0
****

2026-53 : Etude globale sur la voirie, les logements et cadre de vie

Monsieur le Maire précise la demande qui a été faîte auprès du PETR de Verdun (voir le PV du conseil du 4 septembre 2026) concernant une étude globale de Montfaucon : sa voirie, ses logements et son cadre de vie. C'est un projet global sur le village qui voit sur du long terme de 10 à 20 ans et qui permet de mener une réflexion sur les transformations à opérer. La population sera consultée.
La préfecture a été sollicitée dans le cadre du programme "Villages de demain" .
Le coût de cette étude globale est de 40000€ à 60000€.
Le financement peut être intégralement pris en charge par l'Etat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil vote en faveur de l'étude globale voirie, logements et cadre de vie à Montfaucon.
Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0
****

2026-54 :Rénovation des monuments aux morts et des Samies
Vote d'intention pour la rénovation des monuments aux morts et des Samies:

Monsieur le Maire informe les conseillers que le monument aux morts situé sur la place du général

MAIRIE DE MONTFAUCON D'ARGONNE
1 place Pershing 55270 Montfaucon d'Argonne
Tél : 03 29 85 11 55
Mail : mairie.montfaucon55@gmail.com
Site : https://www.montfaucondargonne.fr

Pershing et le monument aux morts en hommage aux Samies ont besoin d'une rénovation. Une demande de devis auprès de Varnerot a été faîte. Des subventions pourront aider au financement et seront demandées auprès des associations d'anciens combattants, du Département, de la Région Grand Est et de l'Etat.
Monsieur le Maire précise que ce vote d'intention n'engage pas financièrement la commune sur le coût global des futurs travaux, lesquels feront l'objet d'une délibération ultérieure au vu des devis détaillés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil approuve le principe du lancement du projet de rénovation du monument aux morts et des Samies et autorise monsieur le Maire à demander des devis et faire les demandes de subvention.
Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0
****

Informations diverses :

La restauration des deux chapelles de l'église par l'entreprise SYE a été réalisée.

Le dossier de vidéosurveillance est en cours.

La pose des guirlandes sur la place du village aura lieu le 28 novembre à 9h00.

Le contrat d'abonnement à la fibre de la salle multiactivités doit être revu. Madame COLLIGNON se renseigne.

Les habitants se plaignent de la sécurité routière dans le village. Monsieur le Maire indique que c'est l'objet aussi de l'étude globale voirie, logements et cadre de vie initiée.

L'ADIE tiendra une permanence le 7 décembre 2026 à 9h30 dans la salle des Associations de Montfaucon.

Les Sapeurs-pompiers du Val d'Argonne organisent la cérémonie de Sainte-Barbe le samedi 12 décembre 2026 à 17h30 devant le parvis de la mairie avec un dépôt de gerbe au monument aux morts.

Fin de séance à 22h27.